

# L'ABEILLE

## JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEUX, 3, CHEZ AUG. ALLIEN, IMPRIMEUR.

DE L'ABONNEMENT.

Un an... 12 fr.  
Six mois... 7 fr.  
Un numéro de journal... 30 c.  
Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Nota. — L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Etampes, Imprimerie de Avo. Allien.

L'abonnement continue indifféremment jusqu'à réception d'avis contraire.  
Les lettres et paquets sans affranchi sont refusés.

### PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.  
Réclames... 25 c.

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant. Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez LAFONT et Co, rue Notre-Dame-des Victoires, 86; et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

### Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 4,403 fr., versés par 40 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 7,710 fr. 23 c.

\* \* M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, sur la proposition de M. le Recteur de l'académie de Seine-et-Oise, a accordé à titre de récompense aux instituteurs et institutrices de notre arrondissement, savoir :

A MM. Favier, d'Étampes, et Jochman, de La Ferté-Alais: la médaille de bronze. — A M. Camus, d'Étampes, et Lemaitre, de Saclas: la mention honorable. — A sœur Lucie (née Thiriat), d'Étampes, et sœur Anastasie (née Souvré), de Méreville: la médaille de bronze. — A sœur Antoinette (née Thuillier), d'Étampes; et sœur Exupère (née Ison), d'Angerville: une mention honorable. — A madame Ricossel, directrice d'asile, à Milly: une médaille de bronze.

### POLICE CORRECTIONNELLE.

Audiences des 12 et 13 Octobre 1857.

Le Tribunal de police correctionnelle, dans ses audiences de mercredi et jeudi dernier, a prononcé les condamnations suivantes :

— POGET, Théophile, 68 ans, demeurant à Brouy, canton de Milly; 6 jours de prison, 3 fr. d'amende et aux dépens pour rébellion envers un garde champêtre.

— BARY, Paul, étudiant, demeurant à Paris, rue de Paradis, n° 4; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage public à la pudeur.

— POINTOT, Etienne, marchand de volailles à Milly, 25 fr. d'amende; — PERTUIS, Narcisse, marchand de vaches à Valpuisseaux, 46 fr. d'amende, et solidairement aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— FOUGERAY, LAUNAY, et FOURGERAY, Adolphe, demeurant à Paris, rue Barbette, n° 43, chacun 46 fr. d'amende, et solidairement aux dépens, pour chasse sur des terres non dépeuplées de leurs récoltes.

\* \* La Chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement d'Étampes, pour l'année 1853-1854, est ainsi composée :

MM. CRAUDE, à Étampes, *Syndic-Président*.  
OLIVIER, à La Ferté-Alais, *Rapporteur*.  
HOUDOUIN, à Étampes, *Trésorier*.  
MULARD, à Étampes, *Secrétaire*.  
RIGAUDT, à Milly, *membre*.

### REVUE THÉÂTRALE.

Représentations des 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 6 et 9 octobre 1857.

Toute la vérité, rien que la vérité.

Nous avons lu quelque part que l'éloge a perdu plus de comédiens que la flatterie n'a perdu de femmes. C'est un encens dont on pourrait être plus avare et qu'on devrait économiser au profit de nos plaisirs. Il n'existe pas un théâtre qui ne compte un talent arrêté tout court parce que l'éloge est venu l'éblouir. Ce sont tout autant d'avenirs manqués. A qui la faute? aux donneurs d'éloges.

Que cet exorde ne fasse pas trop trembler nos artistes; nous leur portons un trop vil intérêt et nous prenons notre épigraphe trop au sérieux pour leur appliquer rigoureusement cette sentencieuse maxime, qui n'est posée en tête de notre article que comme entrée en matière. C'est un moyen, voilà tout.

En effet, il est difficile d'aborder le compte-rendu de six représentations, quand d'ordinaire on sue sang et eau pour faire le récit d'un tout petit spectacle, et cela une fois chaque quinzaine; et puis, lorsqu'on entend à travers ses volets clos la musique du Manège, et les pas précipités des heureux oisifs qui s'y rendent en foule, il est dur de rester enfermé pour griffonner un article qui ne sera peut-être pas lu.

Risquons-nous, cependant! Soyons sourd aux fiers et vigoureux accents de la trompette *Pietro-Bono*, et finissons-en; c'est-à-dire, commençons.

Selon notre bonne ou notre mauvaise habitude, nous n'essaierons pas d'analyser les pièces représentées pendant la durée de la foire Saint-Michel. — M. David, nous le lui avons déjà dit plusieurs fois, compose ses spectacles avec un tact et un bon goût qui lui font honneur. — Puis que dire du *Marriage de Figaro*, de *Bertrand et Raton*, de *l'Honneur et l'Argent*, de *Filles de marbre*, etc.? Rien qui ne soit au dessous

de ce qui a été dit. Partons donc des artistes; prenons-les un à un, et procédons par ordre.

M. Blaisot d'abord. — à tout seigneur, tout honneur; — nous l'avons vu, sur six fois, dans sept rôles principaux: — Rodolphe, de *l'Honneur et l'Argent*; Desgenais, des *Filles de marbre*; deux rôles du même genre, dans lesquels nous l'avons déjà vu; comme précédemment, il a été éclatant de vivacité-mordante unie à une franchise de bonhomie qui vous entraîne malgré soi.

C'est dans *Figaro* que nous l'attendions, et notre attente n'a pas été suivie d'une déception: M. Blaisot a su se bien pénétrer de son personnage qu'il n'a pas confondu avec le sémitant et caustique *Barbier de Séville*. Il a compris, comme tout bon comédien, que le *Figaro* du *Marriage* ne pouvait et ne devait être autre chose que la raison assaisonnée de gaieté et de saillie; il a su saisir et rendre avec bonheur presque toutes les nuances si multipliées de ce magnifique rôle. Nous en avons trouvé une preuve dans le récit du fameux monologue du cinquième acte: « ô femme! femme!... »

Dans son rôle de Bertrand de Rantzeau, M. Blaisot a été ce que nous désirions qu'il fût, lorsqu'il a joué la première fois, c'est-à-dire: simple avec finesse, et calme avec audace.

Les *Avocats* et le *Supplice de Tantale*, sont deux nouveautés pour notre scène; M. Blaisot y a été superbe de gaieté et de naturel. Dans ces deux pièces, comme dans *Richie d'amour*, il nous a révélé un talent, accessoire il est vrai pour un comédien, mais capital lorsque le comédien se risque dans le vaudeville: nous voulons parler de sa manière de lancer le couplet: il le dit, il le narre, il l'inocule à son public avec une persuasion comique, et jamais au détrimment du ton et de la mesure.

Combien d'acteurs de nos grandes scènes comiques n'en pourraient faire autant.

M. Brécourt est, sans contredit, celui de nos artistes qui a le plus de tenue et de dignité; qu'il soit notaire, avocat, colonel, homme du monde, grand d'Espagne ou simple bourgeois; qu'il porte l'habit de cour ou le frac noir; qu'il chausse le soulier à boucles ou les bottes vernies, il exhale toujours un parfum de bonne compagnie dont chacun aime à s'enivrer. — Aussi supplions-nous M. David de s'attacher ce jeune artiste que nous verrons chaque fois avec plaisir sur notre scène. —

Il y a un mérite évident à tirer un bon parti d'un rôle aussi sacrifié que l'est celui du *comte Almariva*, et M. Brécourt a eu ce mérite.

Nous avons hâte d'arriver à M. Danglade; — disons-le sans

### Feuilleton de l'Abcille

DU 15 OCTOBRE 1857.

## LA ROSE DU CIMETIÈRE.

— Ah! que vous m'avez fait peur! s'écria-t-elle en voyant près d'elle Etienne le joueur d'orgue.

— Peur! mademoiselle Thérésine! c'est bien malheureux pour moi, répondit-il. Je vous disais seulement qu'on n'a pu mettre aucune inscription sur cette tombe, parce que c'est celle du jeune Monsieur qui a péri ici le vingt-deux juillet... voilà un an passé... et dont on ne savait ni le nom, ni l'âge, ni le lieu de naissance.

— Vous les connaissez, vous? dit-elle en regardant fixement Etienne.

— Oui, mais pensant que ses parents voudraient peut-être laisser ignorer sa fin malheureuse, j'ai dû me taire.

— Mais... à moi... vous voulez bien me les dire?

— A vous, je dirai tout ce qu'il vous plaira de me demander, comme j'obéirai à toutes vos volontés.

— D'abord, sortons d'ici, dit la jeune fille oppressée. Vous m'accompagnez pour rentrer à la maison.

Ils laissèrent la place de l'église et le village, et prirent la

\* Voir les numéros des 1<sup>er</sup> et 8 de ce mois.

route de la campagne qui passait sous la colline boisée pour arriver à l'habitation de la famille Deschamps.

— Eh bien, dit Thérésine dès qu'ils furent en chemin, comment s'appelait ce monsieur étranger?

— Jules de Croissy, un beau jeune homme, riche et de bonne maison. Il habitait avec sa famille le château de Belfond sur la route d'Alençon... tout le monde connaît ça.

— Et vous l'y avez vu?

— Je suis allé plusieurs fois de ces côtés-là... à mon dernier voyage, je jouais souvent dans la cour du château... Le valet de chambre de M. Jules m'avait pris en amitié, et il me faisait entrer pour boire avec lui chez le concierge.

Je voyais souvent aller et venir M. Jules, qui aimait beaucoup à monter à cheval... Un jour le valet de chambre me dit en indiquant son jeune maître: — Vous le voyez bien: il a d'excellents parents, de l'argent à flots pour se passer toutes ses fantaisies, et tout l'avenir devant lui pour jouir de cette vie... Eh bien! il n'est pas heureux! Je m'étonnais: — C'est qu'il va épouser une de ses cousines, qui est jeune, belle, riche comme lui, ajouta le domestique. Je comprenais moins encore. — Et qui l'aime éperdument! continua le valet de chambre. Je ne comprenais plus tout.

« Mais le domestique dit encore: — Il paraît que notre jeune maître n'aime pas les veuves... D'abord il a des idées à lui, qu'il a prises dans une éducation religieuse... peut-être trop religieuse pour un homme... Tant il y a, qu'il est sombre, triste, depuis qu'on parle de ce malheureux mariage... qu'il n'ose pourtant pas rompre, dans la crainte de désoler ses parents... Mais il fuit tant qu'il peut sa belle fiancée... Il s'enferme dans sa chambre... il parle seul, et je l'entends dire: — Elle m'aime!... oui, c'est cela... Un cœur usé par une pre-

mière passion... des phrases de tendresse répétées par cœur... Un amour qui a déjà servi à un autre!... Oh! jeune fille qui n'eût été qu'à moi seul... quel trésor de bonheur!... L'amour doit éclore du cœur pour être lui-même! Et on ose donner ce nom à l'insignifiante répétition d'un sentiment passé!... Oh! je suis bien malheureux!... »

« Et il se monte tellement la tête là-dessus, continuait le valet de chambre, que par instants je crains de le voir devenir fou! »

Thérésine et le joueur d'orgue avançaient lentement dans le sentier de la campagne, qui venait de les conduire au pied de la hauteur escarpée de Sainte-Catherine. La jeune fille écoutait en silence, et Etienne continuait:

— Huit jours après, tout au plus, je vis venir de grandes files d'équipages au château. C'était pour le mariage de M. Jules de Croissy. Je restai à jouer près de la grille, parce que le monde réuni là me faisait gagner un peu d'argent, et que de plus je voulais voir passer la noce.

« Vers quatre heures, nous vîmes un mouvement extraordinaire dans les salles basses: c'était le moment où on devait partir pour l'église; mais au lieu d'un empressement joyeux, ceux qui allaient et venaient au hasard, portaient un air d'agitation et d'inquiétude extrême.

« Nous entendîmes dire que le futur venait de s'éloigner sans qu'on sût où il était, et sans qu'on pût rien comprendre à son absence dans un pareil moment.

« Me joignant à ceux qui cherchaient partout M. Jules, j'entraî dans l'intérieur du château, et je me trouvai, je ne sais comment, dans l'antichambre du grand salon, où la mariée était seule en ce moment; car personne n'osait lui dire ce qui venait d'arriver.

ricence, — ses débuts dans *Bertrand et Raton* nous avaient effrayé; — nous nous demandions pourquoi un artiste aussi expérimenté, aussi familier avec la scène et les bons rôles, forçait le public à se boucher les oreilles? — Nous étions d'autant plus étonnés que nous connaissions M. Dangles depuis longtemps. Notre étonnement n'a pas été de longue durée, et nous avons reconnu l'artiste dans M. Mercier, de *l'Honneur et l'Argent*, — dans Brid'oison et surtout dans la jolie comédie d'Alexandre Dumas, *le Mari de la Veuve*. M. de Vertpré a été une circonstance très-atténuante, et nous avons l'espoir d'applaudir encore M. Dangles dans d'autres rôles à venir.

Un jeune artiste a aussi droit à nos éloges; nous voulons parler de M. Philibert, que nous avons vu presque à ses débuts. L'intelligence et le soin qu'il apporte dans tous les rôles qui lui sont confiés, sont de sûrs garants de son avenir dramatique; qu'il reste avec sa naïveté comique, sans prétention, sans exagération; qu'il s'abandonne à sa nature, sans viser à l'effet, et nous lui prédisons des succès.

M. Mark est un acteur sans prétention, mais non sans mérite. Les rôles de Koller et de Bartholo sont là pour appuyer notre opinion. Ajoutons que ceux du vieux berger Tobie de *l'Amour*, et de Placide du *Moulin Joli*, nous autorisent à le ranger au nombre des artistes qu'Étampes verra toujours avec plaisir.

Il nous reste à parler de MM. Constant et Alexis. L'un et l'autre ne sont pas sans talent, mais l'un et l'autre aussi ont besoin de conseils; s'il nous était permis de leur en adresser, nous leur dirions, à M. Constant: ne jouez jamais que des comiques et surtout ne les exagérez pas. — A M. Alexis: le genre que vous avez adopté est des plus difficiles et des moins avantageux, — un amoureux a presque besoin de la perfection, on étudie ses poses, son accent, et jusqu'au moindre geste. Le public ignore de combien de difficultés cet emploi est hérissé. La plupart de ceux qui ne veulent pas excuser un tirade qui n'est que passablement exprimé, applaudissent avec frénésie une boutade comique dite sans sel et sans à-propos. Courage donc! vous possédez plusieurs qualités essentielles à votre emploi. Le physique ne vous manque pas; votre voix est persuasive; c'est beaucoup, c'est immense, mais ce n'est pas tout. — Vous succédez à M. Dubarry qui avait de l'élégance, de la distinction, peut-être même un grain de fatuité, — cela ne fait pas mal chez un amoureux. — Surveillez-vous, et, qui sait? peut-être avant peu serez-vous parvenu à nous faire oublier complètement M. Dubarry.

Quels sont ces braves prolongés? A qui sont-ils adressés? — Pardon, mademoiselle Saint-Georges entre en scène, et l'enfant gâté du public reçoit par anticipation une portion des applaudissements qu'on lui prodiguera tout à l'heure, puis ensuite, puis toujours.

Qu'à donc fait mademoiselle Saint-Georges pour accaparer tant et si bien les bonnes grâces du public? — Presque rien. Elle a tout simplement été charmante depuis ses débuts jusqu'à sa dernière représentation.

Est-ce nécessaire de citer les différents rôles dans lesquels elle a été applaudie? — A quoi bon, puisqu'elle a excellé dans chacun d'eux?

Cependant il y a rôle et rôle, et il ne serait pas convenable d'enfourner dans le succès général celui de Suzanne du *Mariage de Figaro*.

Mademoiselle Saint-Georges a, dans ce joli rôle, être tout à la fois adroite, spirituelle et riieuse, adroite sans affectation, spirituelle sans prétention, et riieuse sans effronterie. C'est ainsi que Beaumarchais a dû comprendre ce personnage. C'est le plus bel éloge qu'on puisse adresser à la jeune actrice qui a joué Suzanne.

Madame Féraudy possède d'éminentes qualités, un organe

très-sympathique, de la chaleur dans le débit et une grande connaissance des effets de scène. Ces qualités, mises à profit dans l'emploi qu'elle embrasse prématurément peut-être, peuvent faire de cette artiste une duègne parfaite. Il est difficile de rendre avec plus de chaleureuse tendresse, avec plus d'amour maternel la scène du cinquième acte de *Bertrand et Raton*, lorsqu'elle vient demander la vie de son fils. Elle a joué aussi Marcelline du *Mariage* avec beaucoup d'esprit et de finesse; dans la scène de reconnaissance, au troisième acte, elle a su trouver des éans de dignité maternelle qui effacent ce que la fausse position du personnage comporte au commencement de la pièce.

La gracieuse finesse avec laquelle madame Féraudy a joué son rôle de jeune *ceux mariée* explique pourquoi nous disions, tout à l'heure, que l'emploi de duègne était peut-être prématuré pour cette dame.

Cependant il ne faudrait pas que notre réflexion fit reculer madame Féraudy. Il faut du courage pour attacher la perruque à cheveux gris; elle a eu ce courage, qu'elle persévère: les rides viendront, dans bien longtemps encore, mais elles sont filles du temps, et elles ne manqueront pas d'arriver; peut-être alors la jeune duègne d'aujourd'hui sera-t-elle une nouvelle mademoiselle Desmousseaux, qu'on cherche depuis si longtemps, mais en vain!

Pardon, mademoiselle Maria, si nous avons séparé la menuiserie du *Moulin Joli* de son petit Gaston, de son mignon colonel de dragons; vous vous entendez si bien, vos voix s'harmonisent si agréablement, que nous avons regretté un instant la nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés de scinder les éloges.

Nous nous reverrons, n'est-ce pas? — Tant mieux, car vous rendez la tâche de la critique bien facile.

Hélas! celle qu'il ne nous sera plus donné de revoir et d'applaudir, c'est la gentille Blanche, qui, nous assure-t-on, va porter aux Allemands un échantillon de son ingénuité et le spécimen de deux beaux yeux.

M<sup>lle</sup> Andrée, 4<sup>me</sup> amoureuse, n'a joué que quatre rôles, — M<sup>lle</sup> de Faskinskild, ou elle a été très-convenable de tenue et de diction; Laure, de *l'Honneur et l'Argent*, et Marco, des *Filles de marbre*, où elle a lutté avec succès contre le souvenir mal effacé de M<sup>lle</sup> Alexandrine; enfin, la comtesse, du *Mariage de Figaro*. Dans ce dernier rôle, l'organe aimable et persuasif de M<sup>lle</sup> Andrée a donné beaucoup d'illusions à la malheureuse épouse du comte Almaviva. En somme, M<sup>lle</sup> Andrée a réussi.

M<sup>lle</sup> Léonie ne s'est fait entendre que dans un rôle, celui de Pauline, du *Mari de la Veuve*. Nous ne pouvons assoir notre opinion sur ce rôle, qui a du reste été gentiment joué. — M<sup>lle</sup> Léonie est bien jolie.

M<sup>lle</sup> Marie Dubois gagne tous les jours en fraîcheur et en tournure.

M<sup>lle</sup> Amélie est une débutante toute... débutante. Elle a été une petite *Fanchette* toute drôlette.

Ouf! Il ne reste plus que Mlle Adolina. Pauvre enfant! elle est malade, bien malade! plus malade qu'elle ne le suppose. Le larynx de cette artiste, les corps glanduleux qui s'y réfèrent, la membrane muqueuse et les vaisseaux y adhérents, sont menacés d'une inflammation générale!

Elle doit avoir bien besoin de repos.

Espérons, dans son intérêt, que M. David n'hésitera pas à lui accorder un congé indéfini.

NÉHALA-BUC-IDAMORE.  
Pour copie conforme,  
Aug. Allès.

— Les propriétaires du magasin de nouveautés des VILLES DE FRANCE, 51, rue Vivienne, à Paris, nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils expédient *franco* jusqu'à destination les commandes qui leur sont faites. Les marchandises expédiées par cette maison sont du premier choix et du meilleur goût.

— Au nombre des chocolats qui jouissent d'une réputation justement méritée, on cite, les *Chocolats Perron*, de Paris (rue Vivienne, n° 14). Ce fabricant est parvenu, à l'aide d'une habile manipulation, à réduire au prix le plus bas, du Chocolat d'une qualité supérieure. (V. aux annonces.)

**Perles d'éther du docteur Clertan.** — Ce nouveau mode d'administration de l'éther est approuvé par l'Académie impériale de médecine.

Les Perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'éther libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement.

Plusieurs de nos premiers médecins de Paris ont constaté que les PERLES D'ETHER constituent un remède vraiment héroïque, qui dissipe très-promptement les migraines, les crampes d'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumatose ou formation des gaz intestinaux, les vomissements nerveux, les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou de rhumatisme vague, enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, du sirop, ou sur un morceau de sucre, l'éther ne devait plus être employé que sous la forme de Perles. — A Paris, rue Caumartin, 45.

Atis aux personnes qui ont besoin de se purger.

La **Poudre de Rogé** sert à préparer, soi-même, la limonade purgative gazeuse à 50 grammes de Citrate de magnésie. Cette limonade approuvée par l'Académie de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz.

La **Poudre de Rogé** (ou limonade sèche) étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange, l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le Gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

**Pilules de Vallet approuvées par l'Académie de médecine.** D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet. A Paris, rue Caumartin, 45.

LES PERLES D'ETHER, LA POUDDRE DE ROGÉ, LES PILULES de VALLET se trouvent à Versailles, chez M. ESTIENNE, pharmacien; Beaumont-sur-Oise, MICNOT, pharmacien; Corbeil, DUVIVIER, pharmacien; Essonnes, LABÉ, pharmacien; Longjumeau, FLEURY, pharmacien; Rambouillet, LOUVART, pharmacien; Villeneuve-St.-Georges, BONFILS, pharmacien.

« Ce fut là où je vis, à travers l'ouverture d'une portière, cette dame veuve que M. Jules devait épouser.

« Il y avait quelque chose de si étrange à voir cette dame en grande toilette de nocce et toute seule, perdue dans cette vaste pièce, que je ne l'oublierai jamais! C'était une belle blonde, un peu forte de taille, à l'air un peu fier... Debout devant une grande glace, elle avait détaché le turban qui formait sa coiffure, et le remplaçait à l'air de son visage... Puis, elle alla s'accouder sur la cheminée, son bouquet et son éventail à la main; et là, elle regardait encore la glace... puis tour à tour la pendule et la porte d'entrée.

— Pauvre dame! dit Thérésine, quelle douleur elle a dû avoir!

— Dites donc quel dépit, quelle colère!... car tout d'un coup on s'aperçut que *Lucio*, le cheval favori de M. Jules, n'était plus à l'écurie... Ainsi ce n'était plus de la part du prétendu une absence momentanée, c'était un départ, une fuite!... Et le malheureux jeune homme ne devait jamais en revenir!... — Dieu l'a puni, sans doute, d'avoir causé le désespoir de sa famille.

— Oh! ne le blâmez pas, mademoiselle Thérésine, quand je me rappelle cette dame qu'il a quittée parce qu'il rêvait l'amour d'une pure et belle jeune fille... semblable à vous, par exemple... il me semble que j'aurais fait comme lui!

Thérésine, accablée de chaleur, s'assit sur une pierre à l'ombre; Etienne prit place sur le gazon.

Au dessus de leurs têtes, sur la hauteur d'un talus escarpé, se dressait l'antique forteresse, aux énormes tours à demi revêtues d'une épaisse couche de lierre sombre. En face, parmi les façades des maisons de villages, s'ouvrait la petite fenêtre de Thérésine.

— A propos, monsieur Etienne, dit la jeune fille après un moment de silence, voilà longtemps que je n'ai entendu votre orgue sur cette hauteur, pendant la nuit.

— Je ne sais, répondit le musicien du village. Je venais pourtant sur cette montée regarder votre fenêtre.... Mais, comme si mes cordes ou ma main eussent été glacées, il ne sortait plus de l'orgue aucun air.

— Mais, reprit Thérésine, qui avait vainement cherché à distraire le cours de ses pensées, comment M. Jules de Croissy s'est-il donc tué ici, l'année dernière? Je ne me souviens pas de l'avoir entendu dire.

Oh! pour cela, répondit Etienne, tout le monde le sait, car il y avait des moissonneurs dans les champs quand l'événement est arrivé. M. Jules montait ici, à droite, par le sentier le plus raide, pour aller visiter ces ruines qui attirent tous les voyageurs. Le pied de son cheval a glissé, et il s'est trouvé démonté. Ailleurs, ce n'eût été qu'une chute de cheval; mais, de là-haut, il a roulé jusque sur cette roche, où son front est venu se briser.

— Dieu! celle où je suis assise! dit Thérésine en se levant avec effroi.

— Oh! ne craignez rien, dit Etienne; il a passé ici assez de pluies et de rosées pour laver le sang!

— N'importe, dit-elle, je veux rentrer.

— Et moi, dit Etienne, je dois partir. En arrivant ici l'année passée, quelques jours après cette mort sinistre, j'ai reconnu *Lucio*, et j'ai appris de cette manière quel était l'étranger qu'on venait de porter au cimetière. Je me suis bien promis d'aller instruire ses parents du lieu où il avait péri, dès que j'aurais le courage de partir de Chevreuse!

Thérésine ne l'entendait pas et retournait chez elle plus tristement impressionnée que jamais.

Elle entra, et, sans avoir songé, elle se trouva dans sa chambre, avec la rose du cimetière, sa belle et douloureuse compagne.

CLÉMENTZ ROBERT.

(La fin au prochain numéro.)

### Charade.

Mon premier est formé du règne végétal,  
A plusieurs animaux il sert de nourriture;  
Mon second appartient au règne minéral,  
Il est très-répanu dans toute la nature;  
Mon troisième est classé dans le règne animal,  
Des chasseurs, des pêcheurs en ont fait leur pâture;  
Mon tout est adjectif, jamais on ne fait mal  
S'il fixe notre choix en toute conjoncture.

Gossa. T.

— Le mot de la dernière énigme est : *Râteau*.

**Etat civil de la commune d'Étampes.****NAISSANCES.**

Du 8 Octobre. — SOUFFLOT, Blanche. — 40. BOULLERY, Eugène-Joseph. — 42. PICHARD, Marie-Elise.

**PUBLICATIONS DE MARIAGE.**

Entre : LÉON AUVILLE, 30 ans, maçon à Étampes; et Rose HASIK, 29 ans, journalière à Saclas.

**DÉCÈS.**

Du 10 Octobre. — BARON, Marie-Cantienne, épouse de Claude-Denis Paris, 78 ans. — 40. FORQUE, Désiré, 4 ans. — 40. CAILLE, Louis-Honoré, garçon tuilier, 63 ans. — 14. TESSIER, Henriette, 4 an.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser. (Affranchir.)

**ANNONCES.**

Étude de M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué,  
SUCCESSION DE M<sup>e</sup> GIRAULT,  
rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 17.

**VENTE**

PAR LICITATION

**EN UN SEUL LOT,**

Entre Majeure et Mineur,

En l'audience des Criées du Tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance  
Séant à Étampes,

Cinquième arrondissement communal du département  
de Seine-et-Oise,

D'UNE

**MAISON**

NOUVELLEMENT CONSTRUITE, COUVERTE EN TUILLES,  
Sise à Dotssy-le-Cuté, près la place de l'Eglise,  
Canton de La Ferté-Alais.

L'Adjudication aura lieu le **Mardi quinze Novembre**  
mil huit cent cinquante-trois,  
Heure de midi.

**ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIENDRA QUE,**

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées et sur les conclusions du Ministère public, par le Tribunal civil de première instance séant à Étampes, le douze juillet mil huit cent cinquante-trois, enregistré, signifié tant à avoué qu'à domicile;

**IL SERA,**

Aux requête, poursuite et diligence de monsieur Pierre-Célestin Jousset, maître couvreur et propriétaire, demeurant à Étampes, rue Saint-Jacques, agissant comme créancier des époux Jamet ci-après nommés, et en cette qualité ayant exercé les droits de la dame veuve Jamet, sa débitrice, aux termes de l'article 1166 du Code Napoléon; lequel sieur Jousset a élu domicile rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 17, en l'étude de M<sup>e</sup> Paulin-Laurens, successeur de M<sup>e</sup> Girault, avoué, qui est constitué et occupera aux lieu et place de M<sup>e</sup> Girault, sur la poursuite de vente dont s'agit;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> Madame Zoé Roger, veuve en premières noces du sieur Roy-Parfait Jamet, en son vivant carrier, ladite dame marchande de vins, demeurant à Boissy-le-Cuté, actuellement épouse en secondes noces du sieur François-Benoni Girard, manouvrier, demeurant à Boissy-le-Cuté, tant en son nom personnel, comme ayant été commune en biens avec son défunt mari, que comme obligée à la dette, et encore comme tutrice naturelle de Gustave Jamet, son fils mineur;

2<sup>o</sup> Le sieur François-Benoni Girard, manouvrier, demeurant à Boissy-le-Cuté, pour assister et autoriser sa femme, et encore en qualité de co-tuteur avec elle du mineur François Jamet, issu d'un premier mariage;

3<sup>o</sup> Le sieur Joseph Chesnain, journalier, demeurant à Cerny, au nom et comme subrogé-tuteur de Gustave Jamet, issu du mariage de madame Zoé Roger avec le sieur Roy-Parfait Jamet, décédé, à laquelle fonction ledit sieur Chesnain a été élu suivant avis du conseil de famille dudit mineur, reçu et présidé par M. le juge de paix du canton de La Ferté-Alais, le vingt-un avril mil huit cent quarante-sept;

Tous les sus-nommés ayant pour avoué M<sup>e</sup> Buchère, demeurant à Étampes, rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5;

**PROCÉDE**, en l'audience des criées du Tribunal civil d'Étampes, à l'adjudication, sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, le **Mardi quinze Novembre** mil huit cent cinquante-trois, heure de midi, des biens ci-après désignés sommairement, en un seul lot et sur la mise à prix fixée par le Tribunal sans expertise préalable.

**DESIGNATION SOMMAIRE.**

Une Maison sise à Boissy-le-Cuté, près la place de l'Eglise, consistant en un bâtiment élevé sur terre-plein, divisé, au rez-de-chaussée, en une salle de billard, grenier dessus couvert en chaume, et un autre bâtiment nouvellement construit, élevé sur cave, composé d'une cuisine, au premier étage deux chambres, grenier dessus couvert en tuiles, cour commune devant, petit jardin derrière.

Mise à prix fixée par le Tribunal à douze cents francs, ci. . . . . 1,200 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu l'adjudication est déposé au greffe du Tribunal.

S'adresser pour prendre communication des charges :

A M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué poursuivant, à Étampes, rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 17;

A M<sup>e</sup> BUCHÈRE, avoué colicitant, à Étampes, rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5;

Et à M<sup>e</sup> CHERON, notaire à Lardy.

Fait et dressé le présent original des placards par l'avoué poursuivant, soussigné.

À Étampes, le six octobre mil huit cent cinquante-trois.

Signé, PAULIN-LAURENS.

Ensuite est écrit : Enregistré à Étampes, le six octobre mil huit cent cinquante-trois, folio 191, case 5. Reçu un franc plus dix centimes pour le décime.

Signé, PERRY.

Étude de M<sup>e</sup> TAVERNIER, avoué à Pontoise.

**VENTE**

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BESLAY, notaire à Étampes,

**EN UN SEUL LOT,**

D'UNE

**MAISON,**

SITUÉE A ÉTAMPES,

dite **Le Coin de l'Aigle,**

A L'ENCOIGNURE DE LA RUE SAINT-JACQUES,

Et plus amplement désignée ci-après.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche six Novembre**  
mil huit cent cinquante-trois,  
Heure de midi.

**ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIENDRA**, qu'en vertu de la grosse, dûment en forme exécutoire, d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Pontoise, le vingt-huit juillet mil huit cent cinquante-trois, enregistré et signifié;

**IL SERA,**

Aux requête, poursuite et diligence de :

Premièrement, madame Marie-Elisabeth Marville, veuve de monsieur Jean-Baptiste-Auguste Sevré, demeurant à Deuil,

Agissant en son nom personnel, 1<sup>o</sup> comme ayant été commune en biens avec le sieur Sevré, son mari, en son vivant tailleur, aux termes de leur contrat de mariage, passé devant M<sup>e</sup> Benier, notaire à Étampes, le six mai mil huit cent treize, enregistré; 2<sup>o</sup> à cause des reprises qu'elle peut avoir à exercer contre la communauté et la succession de son mari; 3<sup>o</sup> et comme donataire de ce dernier, aux termes de son contrat de mariage, de l'usufruit de moitié des biens, meubles et immeubles, dépendant de sa succession;

Deuxièmement, monsieur Charles-Anguste Sevré, sergent à la 3<sup>me</sup> compagnie, 1<sup>er</sup> bataillon, du 71<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Vannes (Morbihan), ci-devant, et actuellement traiteur, demeurant à Paris, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 45;

Ce dernier agissant au nom et comme héritier, pour moitié, du sieur Sevré, son père, sus-nommé,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Charles-Jean-Baptiste-Philippe Tavernier, demeurant à Pontoise, rue de la Picarderie,

n<sup>o</sup> 5, chargé et constitué pour eux sur la poursuite de vente dont s'agit;

En présence de monsieur Jean-Raphaël Huchot, instituteur, demeurant à Deuil, au nom et comme tuteur naturel et légal de, 1<sup>o</sup> Jules Huchot; 2<sup>o</sup> Marie Huchot, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec dame Julie-Elisabeth Sevré, son épouse, décédée; lesdits mineurs au nom et comme héritiers, chacun pour un quart, du sieur feu Sevré, leur aïeul, et ce par représentation de la dame leur mère, fille dudit sieur Sevré,

N'ayant pas constitué avoué;

Et encore en présence de monsieur Alexandre-Michel Dugué, propriétaire, maire de la commune de Deuil; y demeurant, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Huchot, sus-nommés,

Ou eux dûment appelés,

**PROCÉDE**, le **Dimanche six novembre** mil huit cent cinquante-trois, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Beslay, notaire à Étampes, en un seul lot, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

**DESIGNATION :****LOT UNIQUE.**

Une MAISON sise à Étampes, canton et arrondissement de ce nom (Seine-et-Oise), à l'encoignure des rues Saint-Jacques et Simonneau, dite le **Coin de l'Aigle**, composée ainsi qu'il suit :

Au rez-de-chaussée, allée courante ouvrant sur la rue Saint-Jacques. A droite, entrée de cave, puis cabinet éclairé d'une fenêtre sur ladite rue.

Grande salle ensuite, ayant entrée et vue sur chacune des deux rues par une fenêtre et par une porte vitrée, munie d'une cheminée avec chambranle en marbre et glace dessus; grands placards à droite et à gauche. A gauche et en retour, une cuisine avec fourneau à lessive et un cellier éclairé sur le sieur Durandet, voisin.

Cabinet d'aisances au bout de l'allée courante; au premier étage, une grande chambre éclairée sur la rue Simonneau, munie d'une cheminée avec chambranle en marbre; placard à gauche; à côté de cette chambre un cabinet éclairé sur la rue Saint-Jacques. Petit corridor entre deux, dans lequel est une pierre d'évier.

Autre grande chambre ensuite, éclairée sur ladite rue Simonneau, ayant alcôve et cheminée, chambranle en marbre. Cabinet à côté, séparé par un palier; grenier au-dessus.

Grand grenier sur toute la maison, couvert en tuiles. Cave voûtée dessous. Escalier de fond en comble. Petite cour pavée.

Le tout tenant au midi la rue Simonneau, au nord monsieur Dupond, puis madame Durandet, sur laquelle il y a droit d'égout, au levant ladite dame Durandet, sur la propriété de laquelle il y a vue droite au rez-de-chaussée; au couchant la rue Saint-Jacques.

Cette maison a environ douze mètres de façade sur chacune des deux rues.

Outre les charges, clauses et conditions de l'enchère, l'adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le jugement sus-énoncé, soit quatre mille francs, ci 4,000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné, à Pontoise, le six octobre mil huit cent cinquante-trois.

Signé TAVERNIER.

Ensuite est écrit : Enregistré à Pontoise, le huit octobre mil huit cent cinquante-trois. Reçu deux francs vingt centimes, dixième compris.

Signé LAVAUD.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

A Pontoise, 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> TAVERNIER, avoué poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> GILBERT, notaire à Deuil;

3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> BESLAY, notaire à Étampes, chargé de la vente et dépositaire du cahier d'enchère.

**A VENDRE**

A L'ARIABLE,

1<sup>o</sup> **49 hect. 91 ares de terres labourables,**

Terroirs de Cézarville et Dossainville,  
en plusieurs pièces;

2<sup>o</sup> **15 hect 27 ares de Terres,**

Terroirs de Thignonville et Inteville;

3<sup>o</sup> **UNE MAISON D'HABITATION**

**Et 4 hect. 69 ares de Terres,**

A ESTOCHES.

S'adresser pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DECOLANGE, notaire à Sermaises (Loiret).

Expédition franc de port jusqu'à destination.

# AUX VILLES DE FRANCE

Rue Vivienne, 51, à Paris.

NOUVEAUTÉS.

Rue Richelieu, 104, à Paris.

Comptoir spécial pour les départements. — Échantillons et marchandises expédiés franco sur demande. — Choix de châles français, garantie et marque de fabrique. — Catalogue général des marchandises. — Cette Maison prévient le public qu'elle n'a en province ni représentant ni voyageur. — Soieries, Confection. Blanc de fil et de coton, Lingerie, Fantaisie, Etoffes nouvelles, Lainage, Rubans, Bonneterie, etc., etc.

## AVIS.

M. THÉODORE PAU, chirurgien-dentiste de Paris, 51, rue de Caumartin, Chaussée-d'Antin, nous prie d'annoncer que, sur l'avis et sous les auspices de MM. les docteurs de notre ville, il viendra offrir ses services aux habitants, régulièrement une fois par mois; il recevra de 11 heures à 5 heures, pour les soins et les opérations de la bouche, et pour les dents et dentiers artificiels.

M. THÉODORE PAU arrivera en notre ville le 5 novembre prochain; il recevra les 5 et 6 dudit mois. *Hôtel de France.* (4-2)

## VENTE MOBILIÈRE

Après le départ de M. PELLERIN, ancien percepteur,

A ÉTAMPES, RUE SAINT-JACQUES, 76,

Le dimanche 16 Octobre 1853, heure de midi,

Par le ministère de M<sup>r</sup> MAGNANT, commissaire-priseur, A ÉTAMPES.

Consistant en :

Ustensiles de ménage, Vaisselle, etc.

Couchettes, Armoires, Commodes, Chaises, Tables en noyer, poêles et lit de sangle.

Fauteuils, chaises de salon, bureau - ministre, fauteuil de bureau, un cartonnier, secrétaire - bureau, un beau buffet et une grande table de salle à manger, le tout en acajou.

Trois glaces, un beau fusil de chasse.

Environ 400 bouteilles de vin vieux : Mâcon, Bordeaux, Chambertin, Vouvray, Cornas, Saint-Avertin, etc.; liqueurs fines.

Et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix pour cent en sus des Enchères.

## FONDS DE BOULANGERIE A Vendre.

S'adresser Maison Bouchardon, 47, rue d'Orléans-Saint-Honoré, à Paris. (4-4)

## AVIS.

Comme tout produit jouissant d'une vogue légitime, le Chocolat Menier a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées et remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. — Les amateurs de cet excellent produit devront exiger que le nom Menier soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Dépôts dans toute la France. (8-8)

En vente chez A GOIN, éditeur du Journal L'AGRICULTEUR PRATICIEN, 6 f. 24 n<sup>o</sup>, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 41,

Et chez M. Brère, Libraire à Étampes.

DE LA

## CONFORMATION DU CHEVAL

SUIVANT LES LOIS DE LA PHYSIOLOGIE ET DE LA MÉCANIQUE HARAS, COURSES, TYPES REPRODUCTEURS, AMÉLIORATION DES RACES, VICÉS RÉDHIBITOIRES.

Par A. RICHARD (du Cantal).

Docteur en médecine, ancien cultivateur et directeur de l'École des Haras, etc.

1 volume in-8<sup>o</sup>, avec planches : 8 fr.

Cet ouvrage sera également expédié franc de port à toutes les personnes qui enverront francs un bon de poste de 8 fr. 50 cent. (4-3)

## CABINET DE M. DOUBLEDENT,

22, RUE DU BOULOY, A PARIS.

Achats et recouvrements de créances sur Paris et les départements, Liquidation de successions, Recettes de rentes, Vente de propriétés.

A VENDRE MAISON DE CAMPAGNE avec JARDIN en plein rapport et d'agrément, à BOUVILLE, près Etampes. On joindrait, à volonté, 3 pièces de terre et vigne. S'adresser pour tous renseignements : à Bouville, à M. ALLEAUME; à Etampes, à M<sup>r</sup> BESLAY, notaire. (2-1)

## CHOCOLAT SAINTOIN

MENTIONS HONORABLES

Aux Expositions de 1844 — 1849.

Chocolat de santé véritablement hygiénique, pur sans aucun mélange. — Comme garantie de bonne fabrication, chaque paquet est revêtu de notre signature.

PRIX DANS TOUTS LES DÉPÔTS :

Le demi-kilo : 1 fr. 50; — 2 fr.; — 3 fr. 50; — 4 fr.

A la vanille : 50 c. en plus.

Chez tous les épiciers, confiseurs, et marchands de comestibles.

Usine à vapeur à Orléans. (12-3)

## A céder de suite

## LE GREFFE DE LA JUSTICE DE PAIX

de MILLY, arrondissement d'Etampes

(SEINE - ET - OISE).

S'adresser au TITULAIRE.

## JOURNAL

d'Agriculture pratique.

On s'abonne à Paris, chez DUSACQ, éditeur, rue Jacob, n. 26, et à Étampes, au bureau du journal L'ABELLE.

## A Paris. CHOCOLAT PERRON r. Vivienne, 14.

PARTOUT en France à 2 francs et 3 francs le demi-kilo.

La Médaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et vous constaterez qu'il n'y a pas d'aliment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.

EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE.

Parfum augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flaçon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr.

Dépôt chez M. DEPLIÈRE, place de l'Hôtel-de-Ville.

## L'AGRICULTURE,

BULLETIN COMMERCIAL AGRICOLE.

COURRIER DES HALLES. — ÉCHO DES MARCHÉS.

Cours officiels et authentiques de toutes les denrées et marchandises.

Rédacteur en chef : M. JACQUES VALSERRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Edition quotidienne, un an 28 fr.; — Edition semi-quotidienne, un an, 48 fr. — On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5.

Le Journal est adressé gratuitement à l'essai à toutes les personnes qui en font la demande par lettres affranchies.

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

## EAU TONIQUE, Parachute des Cheveux,

DE CHALMIN, A ROUEN.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment. GARANTIE. — Prix du Flaçon, 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt dans toutes les villes de France.

Dépôt à Étampes, chez M. CHARPENTIER, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jacques. (25-3)

## Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

MARCHÉ D'ÉTAMPES.				MARCHÉ D'ANGERVILLE.				MARCHÉ DE CHARENTES.				BESTIAUX.						
8 octobre 1853.		14 octobre 1853		8 octobre 1853.		8 octobre 1853.		6 octobre 1853.		6 octobre 1853.		Marché de Poissy.		Marché de Sceaux.				
fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.				
Froment, 1 <sup>re</sup> q.	34 00	Froment, 1 <sup>re</sup> q.	32 67	Blé élite.....	31 00	Bœufs...	2207	2132	1 22	1 12	1 06	Bœufs...	4355	4209	1 20	1 10	1 04	
Froment, 2 <sup>e</sup> q.	28 00	Froment, 2 <sup>e</sup> q.	30 00	Blé marchand.	30 00	Vaches...	352	315	1 14	1 00	» 90	Vaches...	394	445	1 10	» 98	» 83	
Méteil, 1 <sup>re</sup> q.	28 00	Méteil.....	26 00	Blé champart..	29 00	Veaux...	717	636	1 40	1 26	1 10	Veaux...	352	348	1 40	1 26	1 10	
Méteil, 2 <sup>e</sup> q.	24 00	Seigle.....	16 34	Méteil mitoyen.	28 00	Moutons.	10599	9252	1 36	1 20	1 04	Moutons.	16483	12444	1 40	1 20	» 90	
Seigle.....	17 63	Orge.....	13 34	Méteil.....	27 00													
Orge.....	13 00	Avoine.....	8 00	Seigle.....	17 00													
Avoine.....	8 63			Orge.....	14 00													
				Avoine.....	8 00													
Pain bl., les 4 kil.	1 84	Pain bl., les 4 kil.	1 84	Pain bl., les 4 kil.	1 80													
Pain bis, — ...	1 64	Pain bis, — ...	1 64	Pain bis, — ...	1 62													

Le Propriétaire-Gérant, AUC. ALLIEN.

ÉTAMPES. — Imprimerie de AUC. ALLIEN.